

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 septembre 2006

PARTICIPATION ET ACTIONNARIAT SALARIÉ - (n° 3175)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 171

présenté par
M. Gremetz
et les membres du groupe des député-e-s communistes et républicains

ARTICLE 27

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'abrogation de la contribution Delalande.